

# Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets - Année 2020



4

**Le territoire et sa compétence**

5

**Les moyens organisationnels**

Modalités d'exploitation du service

Modalités et fréquence de collecte

8

**Les tonnages collectés**

Les ordures ménagères résiduelles

La collecte sélective

Les autres collectes (hors déchèterie)

Les déchèteries

17

**Le traitement**

Les ordures ménagères résiduelles

La collecte sélective

Les flux en déchèterie

Les autres collectes (hors déchèterie)

**La prévention**

| 21

**Les indicateurs financiers**

| 24

**Bilan et synoptique des flux**

| 29

Ce rapport annuel sur l'exploitation des services de traitement des ordures ménagères répond aux articles L 1411-13, L 2313-1, et L5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales. Il est établi conformément au décret n°2000-404 du 11 mai 2000 relatif au rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets paru au Journal Officiel numéro 1112 du 14 mai 2000, page 7265 modifié par le décret n°2015-1827 du 30/12/15.

Ce rapport est destiné à l'information des élus et des usagers du service public. Il a pour objectif de présenter, les résultats techniques, les résultats financiers et les dispositifs d'élimination et de valorisation des déchets ménagers.

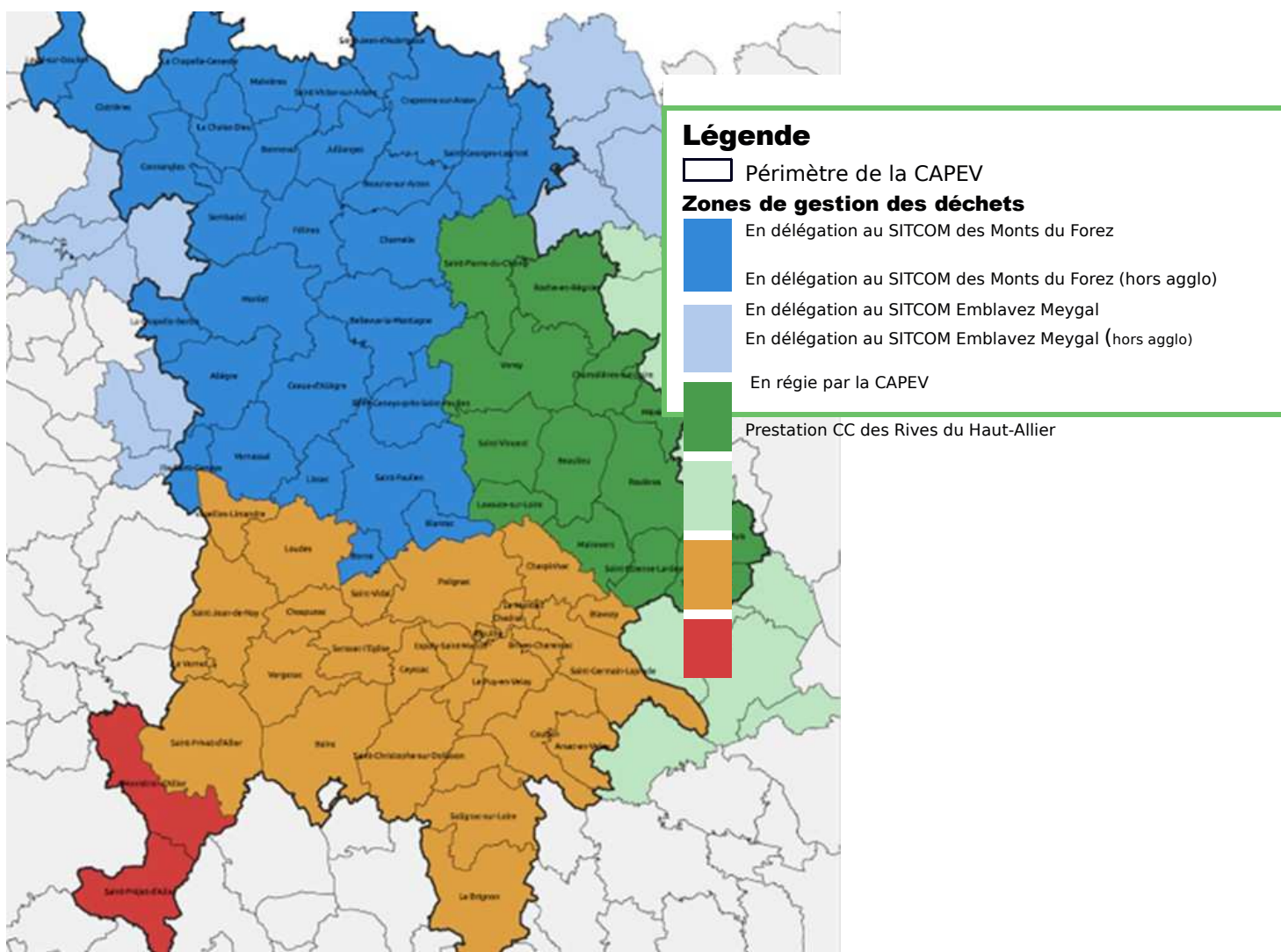
# Le territoire et sa compétence

La Communauté d'agglomération du Puy-en-Velay est créée depuis le 1er janvier 2000.

Au 1er Janvier 2017, avec la loi Notre, la Communauté d'Agglomération s'est agrandie de 28 à 71 communes. Au 1er janvier 2018 ce nombre est porté à 72 communes. Le nombre d'habitants a bien évidemment évolué, de 57 800 habitants à un peu plus de 81 600 habitants.

Elle exerce de plein droit au lieu et place des communes membres, la compétence collecte et traitement des déchets des ménages et déchets assimilés.

Cette compétence exercée en régie pour les 28 communes de l'ancienne agglomération, est déléguée pour les 36 communes des anciennes Communautés de communes du Plateau de la Chaise Dieu, du Pays de Craponne et des Portes d'Auvergne, au SICTOM des Monts du Forez, et pour les 13 communes de l'ancienne Communauté de communes de l'Emblavez, au SICTOM Emblavez Meygal. Une différence de mode de gestion est donc présente : gestion par régie ou par délégation.



# Les moyens organisationnels



1 responsable de service  
1 responsable technique  
1 chargé de mission collecte sélective et déchèteries  
1 chargé de prévention et économie circulaire  
1 chargé du développement tri prévention et compostage  
1 ambassadeur de tri et prévention  
1 assistante administrative  
1 agent chargé du suivi des PAV et des livraisons et réparations des bacs  
1 responsable d'équipe  
23 agents de collecte  
1 agence d'intérim d'insertion



1 BEOM de 20m<sup>3</sup>  
7 BEOM de 16m<sup>3</sup>  
1 BEOM+ 1 grue de 16 m<sup>3</sup>  
2 BEOM de 12 m<sup>3</sup>  
2 BEOM de 7 m<sup>3</sup>  
1 fourgon pour les livraisons réparations  
3 véhicules de service  
199 200 km parcourus par les BEOM  
118 000 litres de gasoil

# Modalités d'exploitation du service

Sous l'autorité de la Direction des Services Techniques mutualisés Ville du Puy / Agglomération, le service CTD (Collecte et Traitement des Déchets) assure la gestion :












- ✓ de la prévention des déchets
- ✓ de la collecte des déchets ménagers et assimilés
- ✓ des marchés relatifs à leur traitement
- ✓ des marchés relatifs au tri et à la valorisation des déchets recyclables
- ✓ du réseau des quatre déchèteries

Compétence	Compétence exercée en régie	Compétence réalisée par un prestataire	Nom de l'établissement exerçant la compétence
Collecte OMR	✓		
Collecte sélective en porte à porte	✓		
Collecte du verre en apport volontaire		✓	Mineris
Déchèterie			EMMAUS ENVIRONNEMENT/ SRVV/CHIMIREC
Collecte du textile en AV		✓	EMMAUS ENVIRONNEMENT
Traitement OMR		✓	Altriom

# Modalités et fréquence de collecte

Crise sanitaire 2020 : La collecte des déchets a été assurée normalement que ce soit pour les ordures ménagères ou les emballages recyclables.

Le service administratif a été assuré téléphoniquement les matins de 9h00 à 12h00. Les interventions urgentes sur la gestion du parc de bacs ont également été assurées ( bac disparu, bac hors service ou incendié)

	Urbain-dense et habitat collectif	Urbain pavillonnaire	Rural	Hyper-centre / secteurs historiques
Ordures ménagères	<b>En bac</b> Porte à porte 2 fois par semaine 	<b>En bac</b> Porte à porte 1 fois par semaine 	<b>En bac : point de regroupement</b> Porte à porte 1 fois par semaine 	colonnes aériennes et enterrées 
Emballages	<b>En bac (vrac)</b> Porte à porte 1 fois par semaine 	<b>En bac (vrac)</b> Porte à porte 1 fois par semaine 	<b>En bac (vrac) : point de regroupement</b> Porte à porte 1 fois toutes les 2 semaines 	colonnes aériennes et enterrées 
Verre et textile			En point d'apport volontaire 	



# Les tonnages collectes

## Les ordures ménagères résiduelles

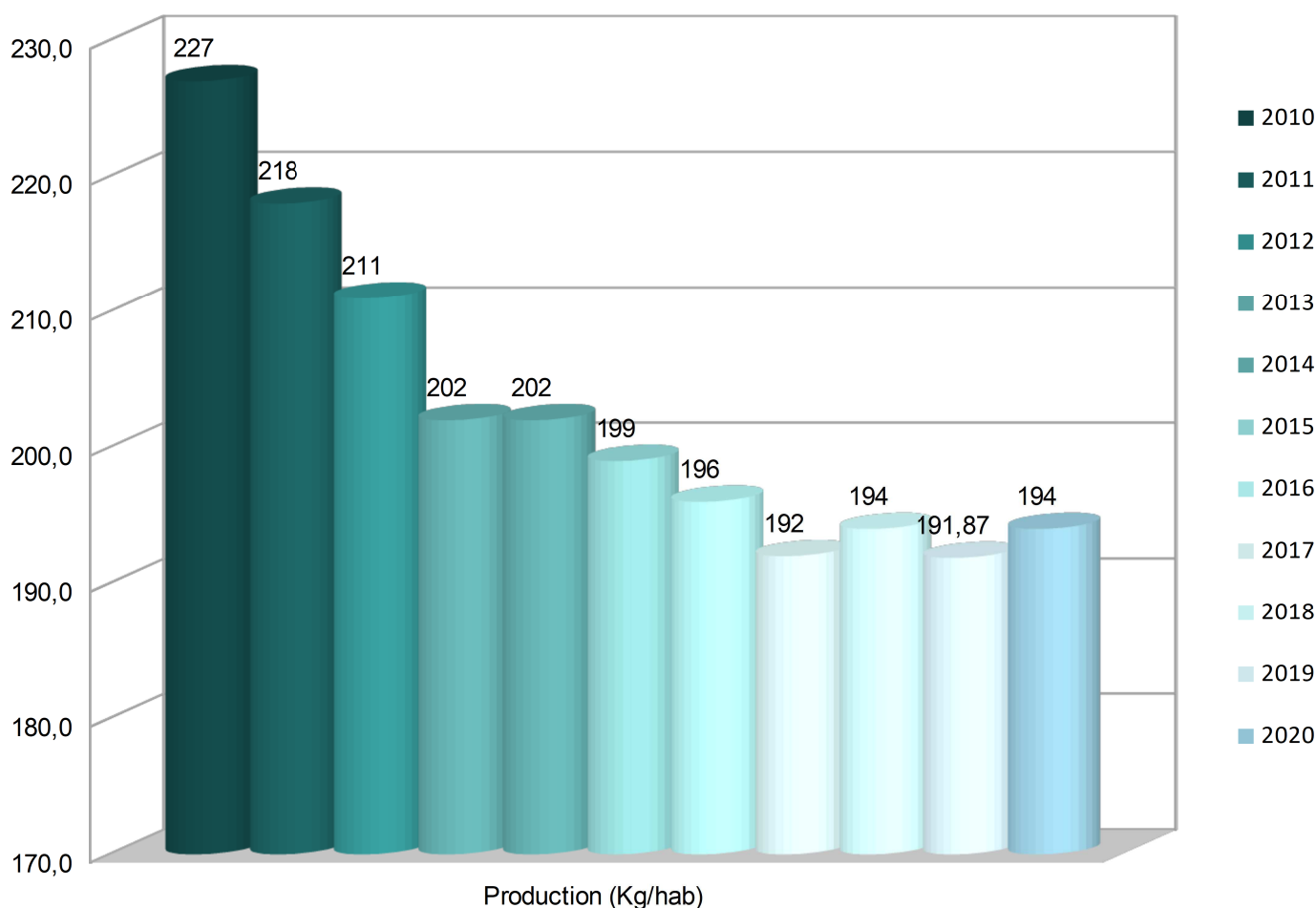
En 2020, **11 454 tonnes** d'ordures ménagères résiduelles (OMR) et assimilées ont été collectées.

Sur la période 2010-2020, ce tonnage a **diminué** de plus de **13 %** grâce aux actions issues des plans de prévention comme l'accès à des solutions de compostage pour tous et des ateliers favorisant la réduction des déchets au quotidien.

Entre 2019 et 2020, la quantité d'OMR a augmenté de 1.12 % .

Cela peut s'expliquer par les confinements successifs et donc une production d'OMR plus conséquente.

### Evolution de la production d'ordures ménagères en Kg/hab/an





# La collecte sélective

Ce sont les déchets collectés sélectivement en porte à porte, en point de regroupement, en apport volontaire, ou en déchèterie :



**Verre**

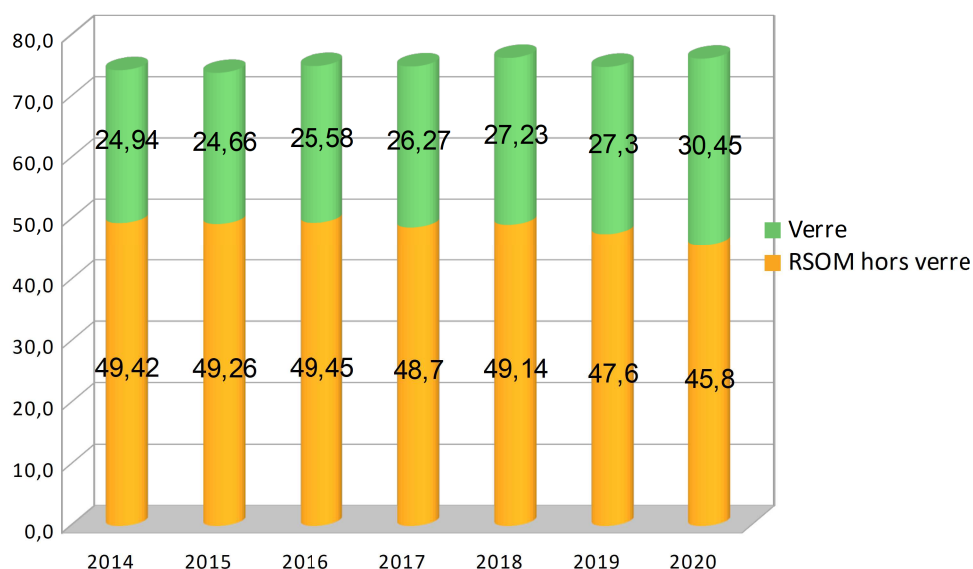


**Emballages**



**Journaux  
Magazines**

Evolution de la quantité de recyclables collectée en kg/hab/an



Tonnages collectés	2018	2019	2020	Evolution 2019/2020
Emballage et JM en mélange	2745.22	2660.06	2560.16	-3.76%
Jm + Gm	190.66	190.38	143.37	-24.69%
RSOM hors verre	2935.88	2850.44	2703.53	-5.15%
Verre	1626.80	1635.04	1797.57	9.94%
<b>Total recyclables</b>	<b>4562.68</b>	<b>4485.48</b>	<b>4501.10</b>	<b>0.35%</b>

Années	2018	2019	2020	Evolution 2019/2020
RSOM hors verre	49.1	47.6	45.8	-3.78%
Verre	27.2	27.3	30.5	11.53%
<b>Total recyclables</b>	<b>76.4</b>	<b>74.9</b>	<b>76.2</b>	<b>1.80%</b>

# Les autres collectes (hors déchèterie)



## La collecte textile

Elle est réalisée par Emmaüs 43 et AVI 43 avec **44 colonnes** mises en place. **284 Tonnes** ont été collectées en 2019 soit 4,8 kg/hab/an.



## La collecte carton des entreprises

Une collecte des cartons est organisée gratuitement auprès des commerçants du Puy en Velay et des communes alentours (Chadrac, Aiguilhe, Brives-Charensac, Espaly et Vals), sous conditions.

Cette collecte est réalisée en régie par la Communauté d'Agglomération du Puy et a lieu 2 fois par semaine, les mercredi et vendredi.

Collecte cartons des entreprises	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
	282.8	282.70	267.40	280.96	252.46	267.94	240.96



## La collecte des DASRI

Les Déchets d'Activités de Soins à Risques Infectieux ( DASRI) sont les **piquants-coupants-tranchants**, tels que les seringues, les aiguilles ou les lancettes, utilisés dans le cadre de soins. Ces déchets médicaux présentent un risque important d'infection et de contamination pour les usagers et le personnel chargé de la collecte, du tri et du traitement des déchets. Toutes les personnes en auto traitement sont concernées.

Les boîtes spécifiques pour la collecte des DASRI sont disponibles dans les pharmacies. Ces boîtes disposent d'un double système de fermeture. Les boîtes pleines doivent être portées dans les trois mois maximum dans l'une des déchèteries de l'agglomération et les pharmacies référencées.

En 2020, **187 kg** ont été collectés en déchèteries.



## La collecte des déchets verts

La Communauté d'Agglomération prend en charge le traitement des déchets verts des communes.

Déchets verts communes	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
	1256.62	873.82	1028.04	906.90	1204.58	942.02	948.32

# Les déchèteries

Suite au confinement dû à la pandémie COVID, les déchèteries ont été **fermées au public le 15 mars 2020**. Pour répondre à la continuité d'activité de certains professionnels, la déchèterie du Puy-en-Velay a été **réouverte aux professionnels à partir du 1er avril 2020**, les lundi, mercredi et vendredi après-midi.

Face à la demande croissante des usagers d'accéder aux déchèteries pour évacuer leurs déchets verts et encombrants principalement, la Communauté d'agglomération a décidé de **réouvrir** les 4 déchèteries en mode restreint à partir **du 5 mai 2020**.

Pour répondre aux contraintes sanitaires, l'accès s'est fait uniquement sur rendez-vous, avec l'accueil de 4 véhicules maximum par site, par tranche de 20 minutes maximum sur site. Il était nécessaire au préalable, de prendre rendez-vous sur une plateforme en ligne accessible sur le site internet de la Communauté d'Agglomération. Une réservation par téléphone a également été mise en place.

Le service a repris normalement à compter du 14 juin 2020



Déchèterie de Polignac  
ZA de Bleu 43000 Polignac  
Tél : 04 71 02 63 56



Déchèterie de Senssac  
ZA de Fataïre 43320 Sanssac  
Tél : 04 71 08 06 84



Déchèterie du Puy-en-Velay  
Lieu Dit «La Pépinière»  
43000 Le Puy-en-Velay  
Tél : 04 71 09 54 23



Déchèterie de Saint-Germain-  
Laprade  
ZI de Bombes  
43700 St-Germain-Laprade  
Tél : 04 71 03 55 00

La Communauté d'Agglomération dispose de 4 déchèteries ouvertes du lundi au samedi de 9h à 12h et de 14h à 17h (sauf le dimanche après-midi).

**Pour les particuliers :** L'accès est gratuit pour les particuliers résidant sur le territoire de l'agglomération, sur présentation d'un justificatif de domicile (facture EDF, facture d'eau, etc, de l'année en cours).

**Pour les professionnels :**

L'accès est autorisé uniquement du lundi au vendredi.

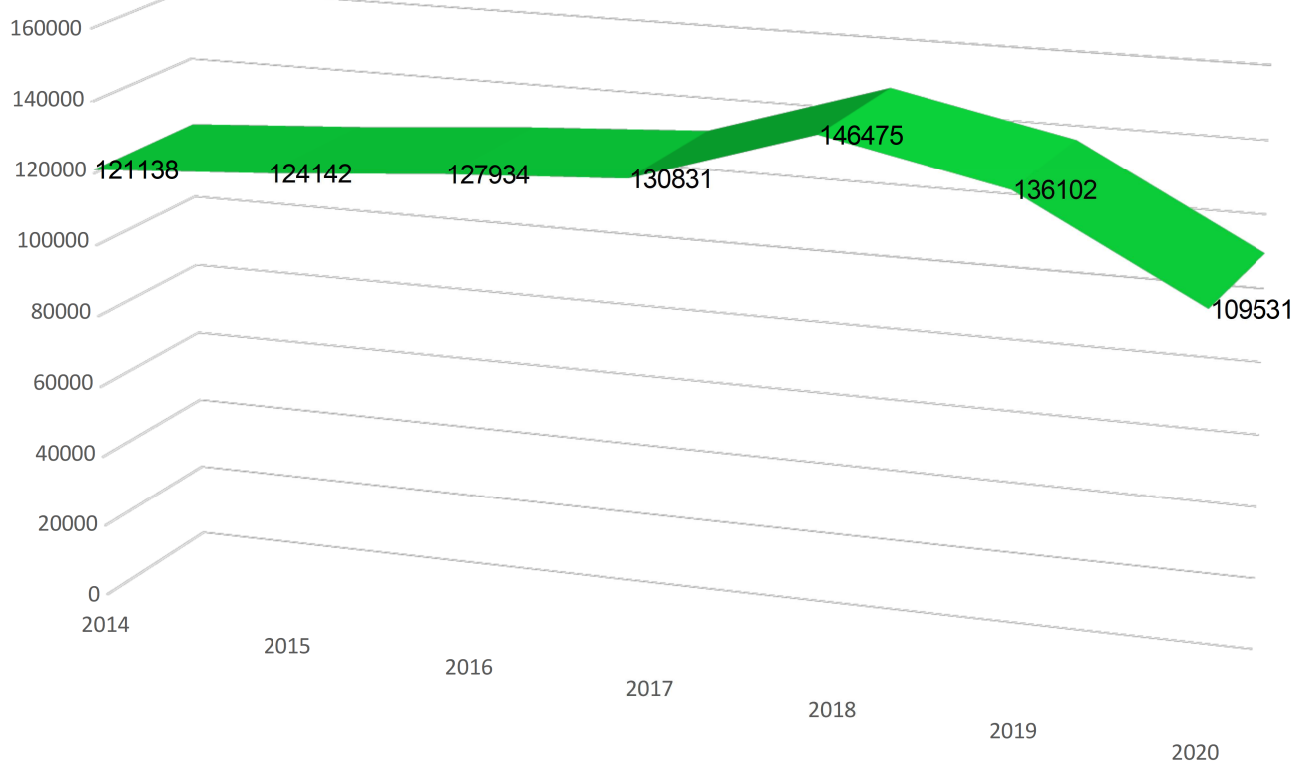
Les tarifs d'accès sont fixés par délibération du conseil communautaire et concernent les dépôts suivants: encombrants, gravats, bois et déchets verts. La gratuité s'applique pour les dépôts tels que les lampes, les métaux, les cartons, les piles, les cartouches d'encre, les bouteilles plastiques, le verre, les briques alimentaires et le papier.

Les dépôts suivants ne sont pas autorisés : DIS, batteries et huiles de vidange et bouteilles de gaz.

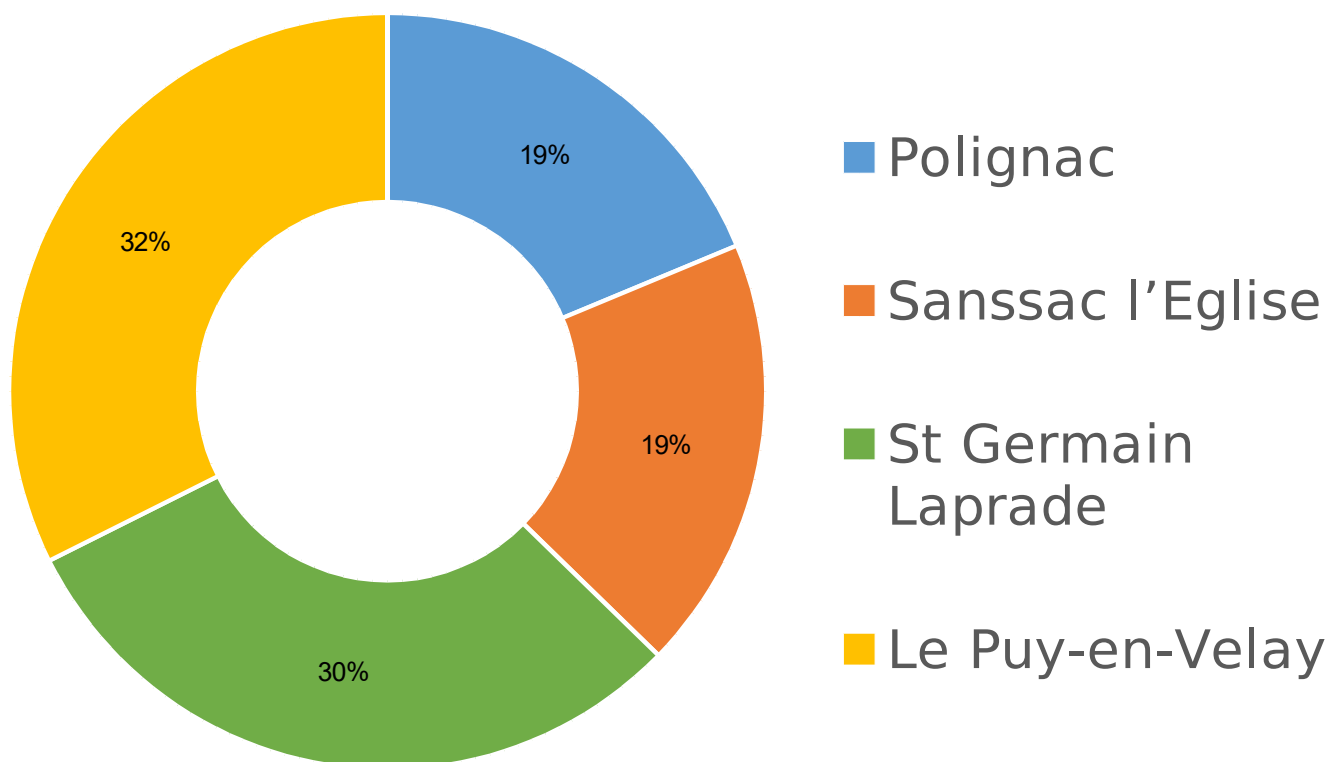
**109 531 entrées**

Soit 20% de moins qu'en  
2019

### Evolution du nombre d'accés (cumul sur les 4 déchèteries)



### Répartition des entrées par déchèterie en 2020

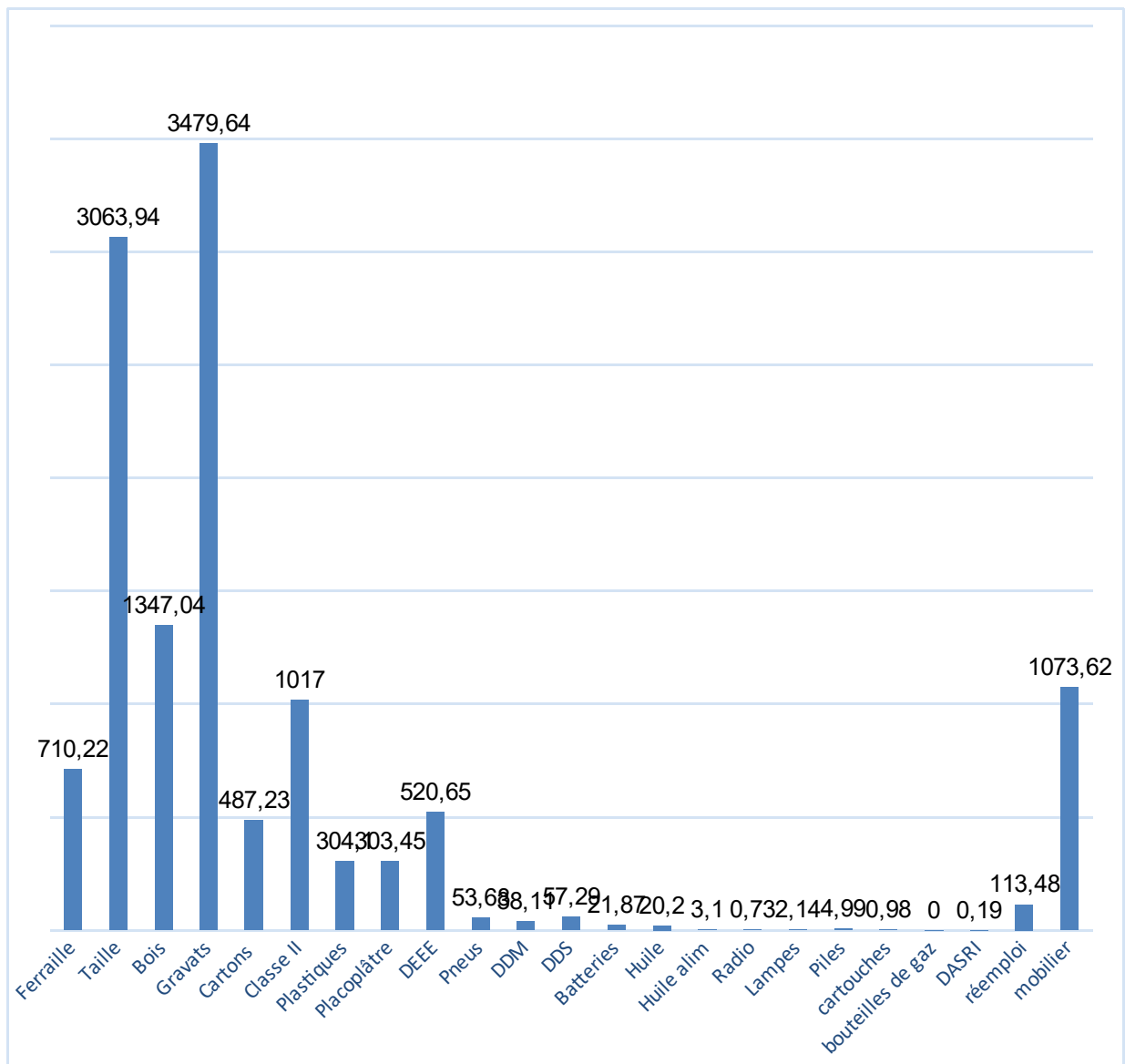
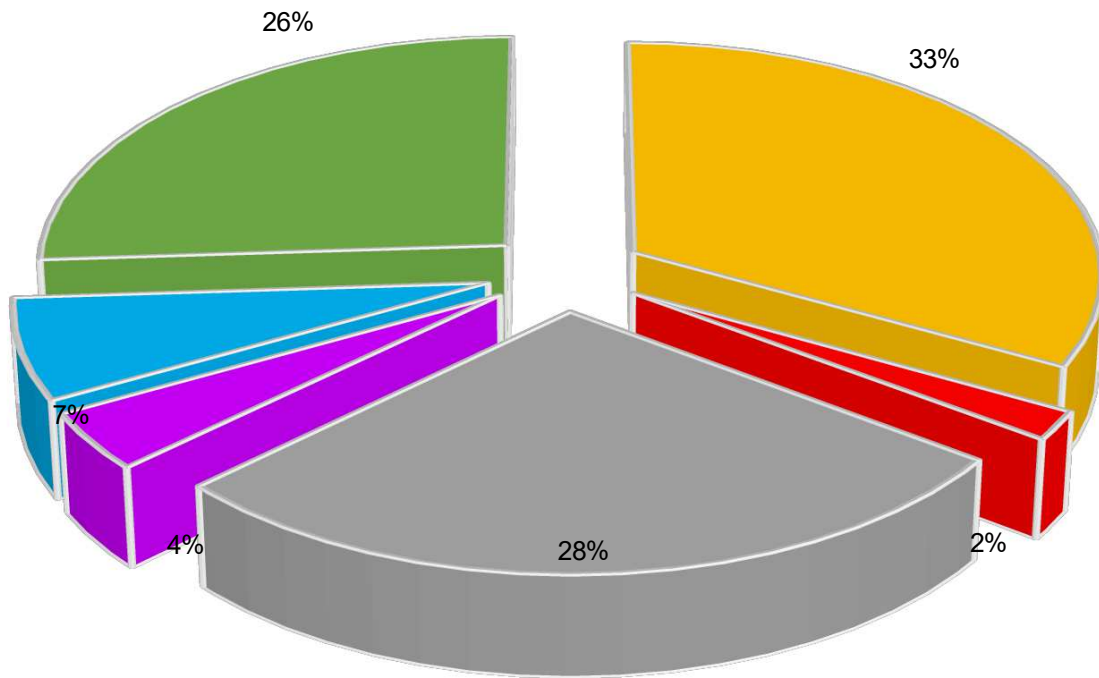


Flux collectés (t)	2016	2017	2018	2019	2020	Evolution 2019/2020
Ferraille	749.660	698.940	688.630	719.060	710.217	-1.23%
Taille	3 702.300	3 539.130	4 321.080	3 675.400	3 063.942	-16.64%
Bois	1 520.080	1 385.880	1 420.830	1 343.760	1 347.044	0.24%
Gravats	4 173.960	3 921.980	3 886.640	3 839.270	3 479.642	-9.37%
Cartons	451.620	445.280	492.430	528.870	487.232	-7.87%
Classe II	920.280	923.140	941.660	1 031.740	1 017.000	-1.43%
Plastiques	294.452	307.405	315.690	327.640	304.097	-7.19%
Placoplâtre	240.260	265.500	275.360	250.620	303.453	21.08%
DEEE	571.130	571.534	576.018	586.135	520.645	-11.17%
Pneus	69.384	64.679	67.516	75.740	53.681	-29.12%
DDM	25.100	42.708	35.680	39.433	38.111	-3.35%
DDS	49.648	52.480	59.006	64.793	57.289	-11.58%
Batteries	24.056	24.037	20.638	23.665	21.870	-7.59%
Huile	13.658	22.320	24.795	26.055	20.200	-22.47%
Huile alim	2.677	2.108	3.122	2.725	3.100	13.76%
Radio	0.928	0.758	0.797	0.928	0.734	-20.91%
Lampes	1.917	2.266	1.842	2.541	2.135	-15.98%
Piles	5.428	4.993	4.868	7.071	4.985	-29.50%
cartouches	0.808	0.976	0.876	0.738	0.983	33.20%
bouteilles de gaz	10.723	14.338	6.127	0.000	0.000	0.00%
DASRI	0.306	0.263	0.203	0.232	0.187	-19.40%
réemploi	154.062	149.515	155.166	160.146	113.481	-29.14%
mobilier	382.240	752.620	916.140	1 185.090	1 073.615	-9.41%
<b>Total</b>	<b>13 364.677</b>	<b>13 192.850</b>	<b>14 215.114</b>	<b>13 891.652</b>	<b>12 623.643</b>	<b>-9.13%</b>

Les quantités collectées en 2020 sur les déchèteries ont légèrement diminuées par rapport à 2019. Cela s'explique par :

- la fermeture des déchèteries pendant la crise sanitaire
- une baisse notable de l'apport de déchets verts en lien avec des conditions climatiques particulières de l'été 2020

# Répartition et détail des tonnages collectés en déchèterie en 2020



# Le traitement

## Les ordures ménagères résiduelles

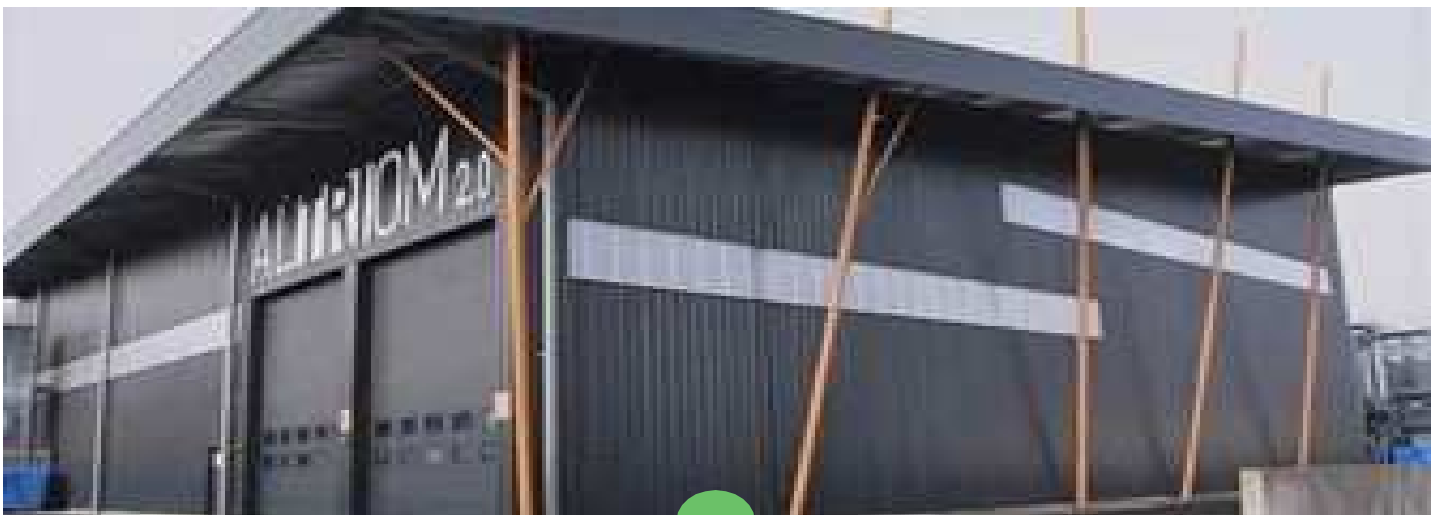
Les Ordures Ménagères Résiduelles peuvent être traitées en usine d'incinération pour valorisation énergétique, en installation de tri-compostage pour séparer la fraction valorisable des OMR ou en installation de stockage des déchets ultimes pour stockage. Depuis 2013, la Capev a confié la prestation de traitement des OMR à la société Altriom situé à Polignac.

L'installation a une capacité de traitement annuelle de 40 000 T d'OMR et 10 000 T de DIB.

Les transferts sont réalisés en régie.

Ainsi en 2020, ce sont 10 832 tonnes sortantes qui ont été traitées par Altriom. La répartition de ces déchets par mode de traitement est la suivante :

- Recyclables : 870.85 T
- Compost: 2 335.26 T
- Valorisation énergétique CSR : 1 296.75 T
- Incinération: 21.22 T
- Stockage ISDND (Installation de stockage de déchet non dangereux) : 5 177.28 T
- Stockage ISDI (Installation de stockage de déchets inertes): 1 130.75 T





# La collecte sélective

La société SRVV a en charge le tri des déchets recyclables collectés en porte à porte et en point de regroupement. Le centre de tri se situe sur la zone de Bleu commune de Polignac. La capacité de traitement annuelle de cette unité est de 5.200 t/an. Le taux de refus moyen dans le centre de tri est de 24 %. Ces refus sont dirigés sur l'unité Altriom.

Le verre collecté par Mineris est repris par VERRALIA et traité par SIBELCO dont le centre de traitement est situé à Andrézieux Bouthéon dans la Loire. Il sera broyé puis refondu afin de fabriquer de nouveaux produits en verre.

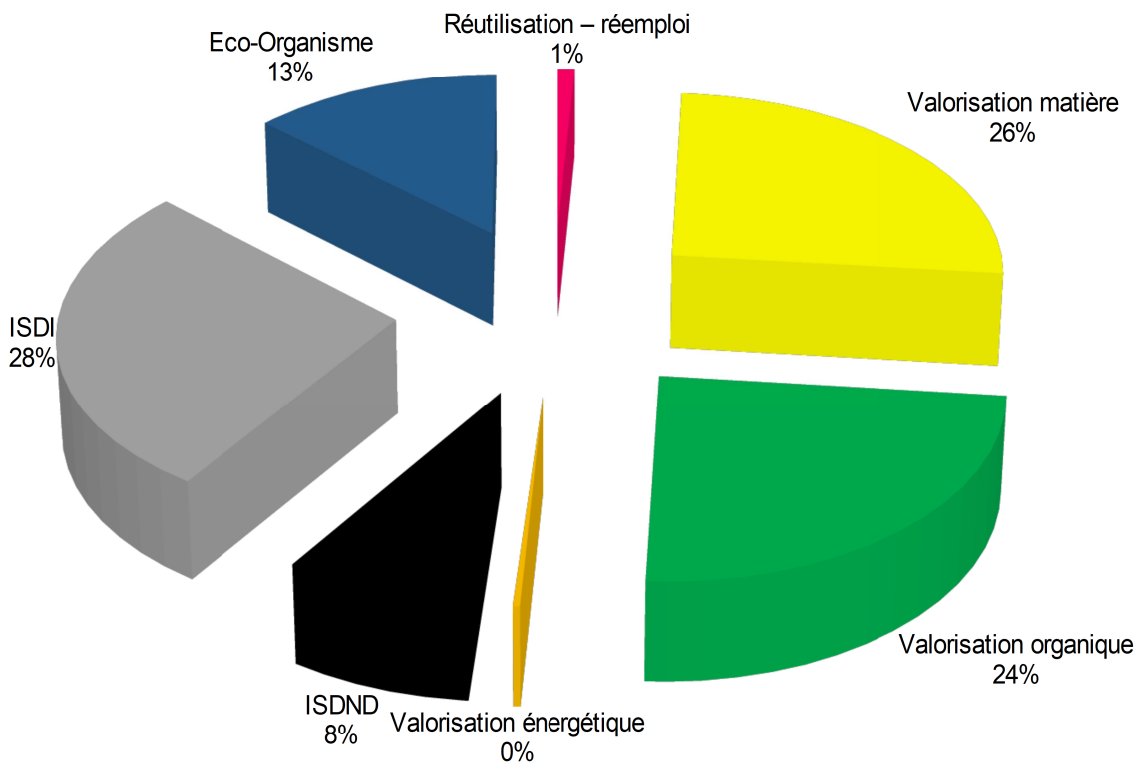
Déchets entrants dans le centre de tri	2015	2016	2017	2018	2019	2020	Evolution 2020/2019
RSOM hors verre	2889.945	2920.795	2902.300	2935.880	2850.440	2703.530	-5.15%
verre	1446.855	1510.882	1565.820	1626.800	1635.039	1797.570	9.94%
<b>Total</b>	<b>4336.800</b>	<b>4431.677</b>	<b>4468.120</b>	<b>4562.680</b>	<b>4485.479</b>	<b>4501.100</b>	<b>0.35%</b>
Déchets sortants (livrés aux repreneurs)	2015	2016	2017	2018	2019	2020	Evolution 2020/2019
Bouteilles Plastiques	146.670	164.160	143.560	175.350	163.460	141.000	-13.74%
Brique	49.808	50.261	27.986	34.620	26.916	45.080	67.48%
Aluminium	4.640	3.260	3.910	6.020	6.225	4.300	-30.92%
Acier	79.880	56.160	82.320	55.120	96.780	52.980	-45.26%
Carton/papier	358.380	386.990	364.040	388.170	375.637	432.167	15.05%
Journaux/ Magazines + GM	1726.155	1900.563	1675.077	1646.570	1605.759	1373.250	-14.48%
Refus	461.019	442.929	443.873	524.640	469.773	485.010	3.24%

On constate une nette augmentation du taux de refus (+3.24 %) en un an. Globalement les variations de production des matériaux d'une année sur l'autre s'expliquent par:

- le manque de disponibilité des transporteurs pendant la crise sanitaire et donc la baisse du nombre d'expéditions ;
- le ralentissement de l'activité économique.

# Les déchets des déchèteries

Destination des déchets collectés par type de traitement (gravat inclus)



En 2020,

-64% des déchets entrants sont valorisés dont 13 % pris en charge par des éco-organismes : OCAD3E pour les Déchets d'Équipement Électrique et Électronique, Eco-DDS pour les Déchets Dangereux des Ménages (DDM), et Eco-mobilier, pour les Déchets d'Éléments d'Ameublement (DEA)

-28% des apports sont des gravats

-8 % sont enfouis.

# Les autres déchets (hors déchèteries)

Type de collecte spécifique	Quantités collectées 2020	Traitement	Localisation de l'installation	Gestionnaire
Déchets verts (municipaux)	948.32	Valorisation organique	POLIGNAC	SRVV
Cartons des entreprises	284.417	Recyclage matière	POLIGNAC	SRVV



# La prévention des déchets

Les actions de sensibilisation auprès des différents publics d'usagers ont été impactées par la crise sanitaire, avec notamment l'annulation des événements comme la Semaine Nationale du Compostage ou encore la Semaine Européenne de Réduction des Déchets. Cela a eu un impact fort sur le prêt de matériel ( gobelets, broyeurs...).

Afin de s'adapter au mieux, le service CTD a mis en place rapidement lors du premier confinement des tutos « zéro déchets » diffusés via les réseaux sociaux.

Et si on prenait le temps de faire sa poudre de lave vaisselle et son liquide de rinçage ?

## La recette de la poudre en 1mn

1/3 de cristaux de soude en poudre

1/3 de percarbonate de soude en poudre

1/3 d'acide citrique en poudre

- Je mélange le tout dans un bocal en verre
- Je met 1 cuillère à soupe du mélange dans le compartiment du lave vaisselle



## La recette du liquide de rinçage en 30 secondes

Du vinaigre blanc 14°

- Je remplis le compartiment prévu à cet effet

SIMPLE,ECONOMIQUE,EFFICACE....

Qui a dit que cela prenait du temps de passer au Zéro Déchet?

Et si on prenait le temps de s'occuper de son linge?

## La recette de la lessive en 1mn

1L d'eau

45 g de savon de Marseille en paillettes

- Je fait bouillir 1litre d'eau
- Je rajoute 45g de savon de Marseille en paillettes et mélange jusqu'à ce que le savon soit totalement dissous
- Je transvase le tout dans un bidon de 2 litres afin de pouvoir mélanger vigoureusement avant de l'utiliser.

*Il est normal que le mélange se fige entre chaque utilisation*

## La recette de l'assouplissant en 30 secondes

Du vinaigre blanc 14°

- Je rajoute 1 verre dans le bac prévu à cet effet

## La recette pour garder son linge blanc en 30 secondes

2 cuillères à soupe de percarbonate de soude

- Je dépose le percarbonate de soude directement sur le linge

SIMPLE,ECONOMIQUE,EFFICACE....

Qui a dit que cela prenait du temps de passer au Zéro Déchet?

Et si on prenait le temps de d'afficher un stop pub sur sa boîte aux lettres?

1 an de publicité c'est 30 kg par boîte aux lettres !  
Mais avec le STOP PUB ...  
Ca peut être 30kg de papier évité



## OÙ PUIS JE ME PROCURER L'AUTOCOLLANT STOP PUB?

- Au Service Collecte et Traitement des Déchets ( ZA de Taulhac )
  - A l'accueil de ma mairie
  - Téléchargeable sur le Site de la Communauté d'Agglomération
- <https://www.agglo-lepuyenvelay.fr>

SIMPLE,GRATUIT,EFFICACE....

Qui a dit que cela prenait du temps de passer au Zéro Déchet?

Dans ce contexte, le service CTD a donc sensibilisé via la presse locale ainsi que directement par mails, l'ensemble des 28 communes sur la gestion des déchets verts notamment dans l'attente de la réouverture des déchèteries.



**ALERTE INFO COLLECTE DES DECHETS**



**PENSEZ AUX AGENTS DE COLLECTE!**

**NE JETEZ PAS VOS MASQUES EN VRAC DANS LES BACS**

**LES BONS GESTES FACE AU CORONAVIRUS : OÙ JETER LES MASQUES, MOUCHOIRS, LINGETTES ET GANTS ?**

COVID-19



Ces déchets doivent être jetés dans un sac poubelle dédié, résistant et disposant d'un système de fermeture fonctionnel.



Ces déchets ne doivent en aucun cas être mis dans la poubelle des déchets recyclables ou poubelle «jaune» (emballages, papiers, cartons, plastiques).

Service Collecte et Traitement des Déchets 04.71.04.37.30 www.agglo-lepuyemvelay.fr

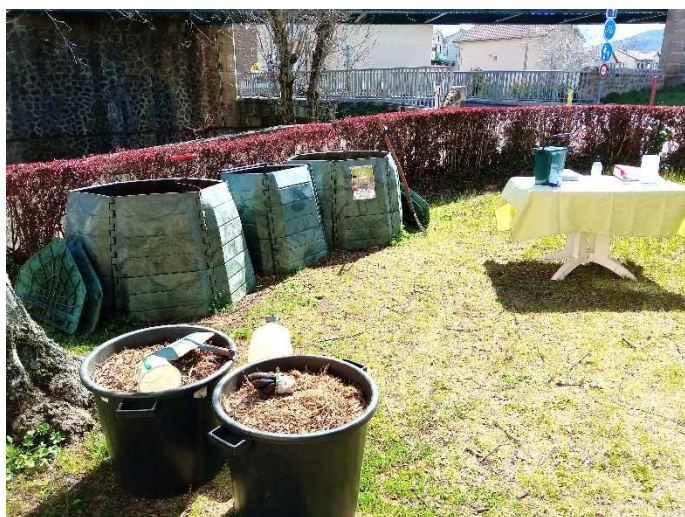
Des consignes de tri, ont été plusieurs fois diffusées sur les réseaux sociaux de la collectivité, face à la recrudescence de déchets non conformes.

# Le meilleur déchet est celui que l'on ne produit pas ...

En 2020

14 350 gobelets prêtés lors de 30 manifestations  
100 composteurs individuels et  
11 lombricomposteurs vendus,  
1 diagnostic alimentaire dans un établissement scolaire  
8 animations ( MPT, étudiants...)  
5 retraits de compost

Et c'est aussi 3 nouveaux sites de compostage collectif...



*Résidence le Lafayette – Vals près le Puy*



*Résidence Paradis– Espaly saint Marcel*



*Restaurant municipal – Saint Germain Laprade*

# Evènements 2020

De nouveaux  
conteneurs pour la  
collecte des déchets  
en secteurs  
historiques et  
touristiques



Dans la volonté de minimiser l'impact des bacs de collecte des ordures, et des colonnes de tri dans des secteurs urbains contraints, la Communauté d'agglomération a décidé en collaboration avec les communes d'Aiguilhe, Coubon, Espaly, Le Puy-en-Velay et Polignac, d'installer des conteneurs enterrés.

Des points de collecte avec de nombreux avantages :

Ce nouveau système offre de nombreux avantages pour l'environnement et l'embellissement des centres historiques : faible occupation du sol (les cuves métalliques étant enterrées, seules les bornes dépassent du sol), grande capacité de stockage évitant les débordements, réduction des problèmes d'hygiène et d'odeurs, ainsi qu'une meilleure accessibilité pour les personnes à mobilité réduite.

Ce nouveau dispositif répond également au manque d'espace de stockage des bacs roulants dans les immeubles et sur la voie publique, ce qui limite les nuisances visuelles, olfactives et sonores, et apporte un réel confort d'usage avec un accès 24h/24.

La mise en service des colonnes enterrées a été réalisée le 20 janvier 2020, pour les communes de Polignac, Coubon et Espaly, ainsi que deux points pour la communes du Puy-en-Velay, et le 14 décembre 2020 pour la commune d'Aiguilhe.

Ces mises en service ont été précédées par le passage d'un agent du service dans chaque foyer, pour distribuer un flyer sur les consignes de tri ainsi qu'un sac de précollecte pour les emballages ménagers, et un pour le verre.

# Les indicateurs financiers

Les données financières du coût de la gestion des déchets sont traitées au regard de la méthode nationale Comptacoût mis en place par l'ADEME.

En 2017, l'agglomération du Puy est passée de 59 500 hab à 82 500 hab et en 2018 à 82 900. Le service collecte et traitement des déchets est assuré pour les 21 937 nouveaux habitants par 2 SICTOM auxquels la Communauté d'agglomération adhère et pour 364 habitants par une Communauté de Communes. La CA verse une contribution à chaque SICTOM (Monts du Forez et Emblavez Meygal) et à la Communauté de Communes des Rives du Haut Allier : le montant global est de 2 429 570 € dont une partie est assujettie à la TVA et l'autre non.

Les dépenses et recettes étudiées ci-dessous correspondent au service réalisé pour les 28 communes de l'ancienne agglomération.

## 1 – Les dépenses

Le montant annuel des dépenses d'élimination des déchets (collecte et traitement) comprend l'ensemble des dépenses directes de fonctionnement (marché de prestations de services, fournitures diverses, études...), les dépenses de personnel communautaire directement affecté à la collecte des déchets, ainsi que des frais de structure (entretien des bâtiments, amortissements...).

En 2020, les dépenses globales de gestion des déchets se sont élevées à 6 129 914 €, soit une augmentation de 9,4%, avec des variations impactant principalement les charges de structure et les charges relatives au traitement des déchets.

Charge en €	2020	2019	Evolution 2019/2020
<b>Charges Fonctionnelles</b>	<b>430 063</b>	<b>384 953</b>	<b>11,71%</b>
Charges de structure	391 006	344 530	13,5%
Communication	39 057	40 422	-3,4%
<b>Charges Techniques</b>	<b>5 267 838</b>	<b>4 863 972</b>	<b>8,3 %</b>
Prévention	118 271	144 263	-18,02 %
Précollecte / Collecte	2 414 300	2 346 072	2,91 %
Transfert / Transport	208 565	217 041	-3,9 %
Traitement	2 490 228	2 156 596	15,47 %
<b>Total charges €HT</b>	<b>5 697 901</b>	<b>5 248 925</b>	<b>8,55 %</b>
<b>TVA acquittée</b>	<b>432 013</b>	<b>352 690</b>	<b>22,49 %</b>
<b>Total charges €TTC</b>	<b>6 129 914</b>	<b>5 601 615</b>	<b>9,43 %</b>



**Charges de structure** : les charges sont plus élevées qu'en 2019. Cette hausse comprend des coûts d'étude (+ 53 000 €), des annonces et insertions pour les marchés publics (+ 4 650 €), et des amortissements extra comptables concernant le bâtiment de la collecte.

**Communication** : regroupe principalement les dépenses de communication à destination des usagers et de l'activité des ambassadeurs du tri et de la prévention. Leur mission représente plus de 95% des dépenses de ce poste. Il y a eu arrêt de distribution de documents de communication pendant la crise sanitaire, au profit d'articles de presse, et des réseaux sociaux.

**Prévention** : actions en faveur de la prévention et de la réduction des déchets. Ces dépenses sont principalement des charges de personnel, d'acquisition de composteurs et lombricomposteurs, de développement de la communication et d'animations sur le compostage et la réduction des déchets. La baisse de 18 % des charges est due à l'arrêt du programme de sensibilisation des enfants des écoles primaires réalisé par un prestataire privé, les conditions sanitaires n'ayant pas permis la poursuite des animations envisagées.

**Pré-collecte** : regroupe les dépenses concernant la gestion des contenants, que ce soit les bacs ou les colonnes à verre et désormais les colonnes enterrées.

**Collecte** : regroupe l'ensemble des activités de collecte des déchets : collecte en porte à porte et en point de regroupement, en déchèterie...

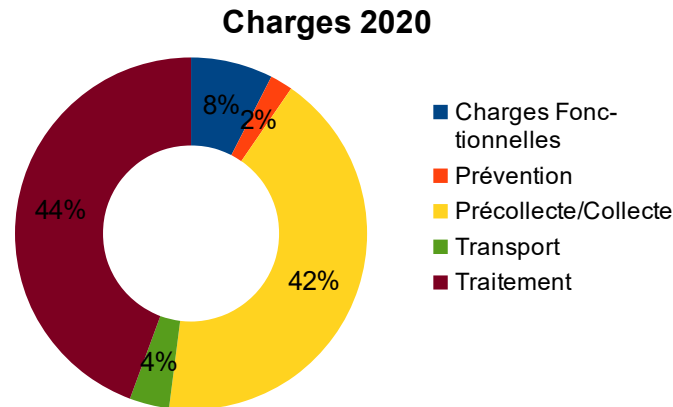
La hausse des dépenses précollecte-collecte, est principalement due à l'amortissement extra-comptable des colonnes à verre aériennes implantées en 2019.

**Transfert-transport** : regroupe les dépenses relatives au transfert et au transport des déchets au lieu de traitement, pour les déchets des déchèteries, en légère baisse suite aux fermetures des déchèteries pendant la période du 1<sup>er</sup> confinement.

**Traitement** : regroupe l'activité d'Altriom, du centre de tri, et la valorisation ou le stockage des déchets de déchèteries. ALTRIOM a constaté une hausse majeure des charges relatives à l'élimination des refus de tri par enfouissement (classe 2) et par incinération, hausse due au contexte national du traitement des déchets : saturation des capacités de traitement, hausse du coût hors taxes de l'enfouissement, et augmentation exponentielle de la TGAP. Un avenant a été signé avec les collectivités pour prendre en charge une partie des surcoûts, estimé à 300 000 € pour 2020. A cela s'ajoute une augmentation du tonnage verre, et une augmentation du traitement des lixiviats dans les CET (gestion du passif).

**Les investissements** : sont intégrés via un calcul d'amortissement dans le coût complet. Les durées d'amortissement retenues sont celles préconisées par l'ADEME. En 2020, les amortissements ont été principalement liés à l'acquisition de bacs, de colonnes à verre et à l'opération des colonnes enterrées et des travaux de rénovation et de signalétique des déchèteries, et à l'acquisition d'un camion-grue.

Les charges de précollecte/collecte et de traitement restent prépondérantes avec respectivement un poids d'environ 42% et 44% dans le total des charges.

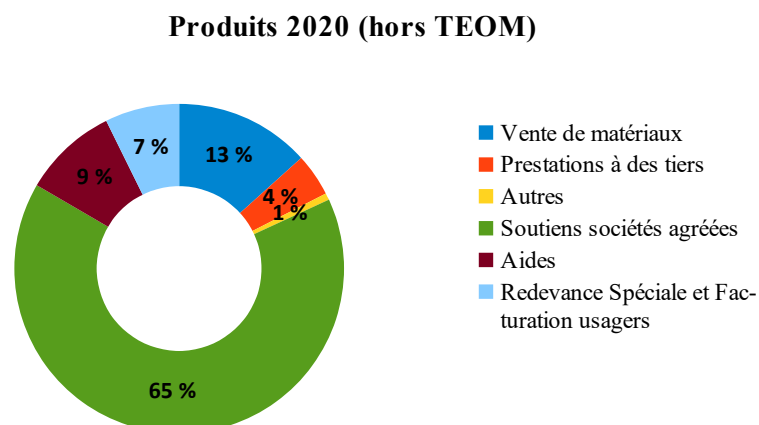


## 2 - Des recettes en baisse

Le service est principalement financé par la taxe d'enlèvement des ordures ménagères pour un montant de 6 888 150 € en 2020, mais également par le produit des services et des soutiens.

Les recettes 2020 s'élèvent à 841 360,05 € et se partagent en :

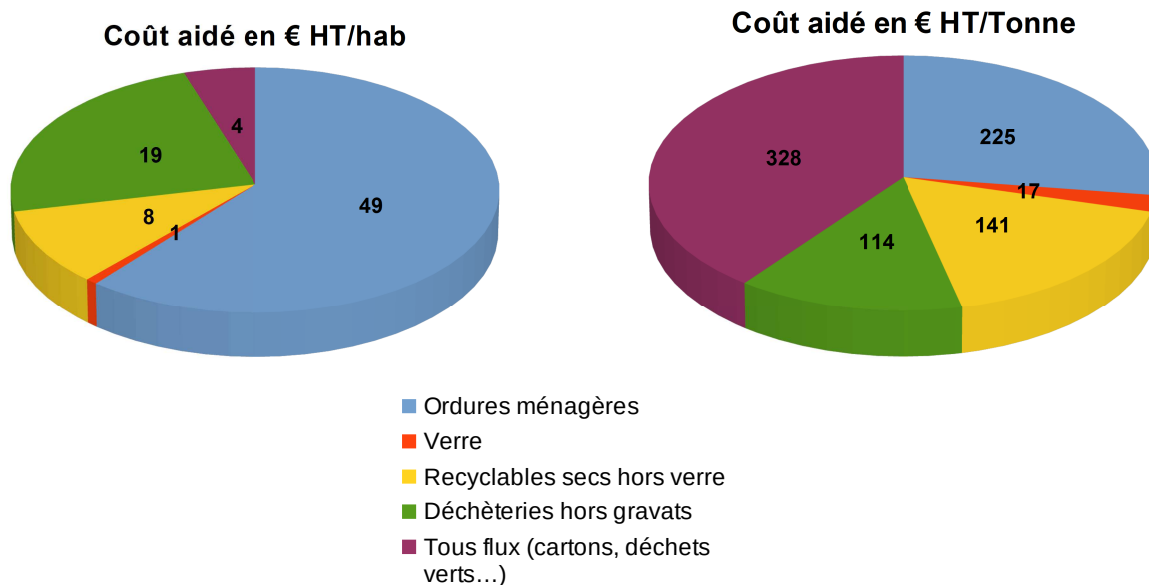
- **Recettes industrielles** (vente de matériaux recyclables, prestations à des tiers, pénalités marchés, vente de composteurs...) pour 18 %. Ces recettes proviennent exclusivement de l'activité de traitement des déchets .  
Ces recettes sont en baisse de presque 50 % par rapport à 2019 et cela concerne notamment les papiers et les cartons. En effet, l'économie du recyclage a été profondément bouleversée notamment suite à la fermeture du marché chinois et la saturation du marché asiatique. Il n'y a plus de rachat en 2020 du papier et du carton, et une baisse du prix d'achat des autres matériaux, le plastique et le verre notamment.
- **Soutiens et aides versés par les éco-organismes** (CITEO Emballages et Papiers, , Eco-mobilier, OCAD3E ;..) pour 65 %.
- **Autres produits** : reprise des subventions des amortissement extra comptables, redevance spéciale,...



### 3 - Bilan financier : le coût du service

Le coût aidé (hors TVA) est l'ensemble des charges de gestion des déchets desquelles sont déduites les ventes de matériaux et d'énergie, les soutiens des écoorganismes et les aides diverses.

Près de 90 % des coûts de gestion des déchets concernent les ordures ménagères résiduelles, les recyclables secs hors verre et les déchets des déchèteries. Le flux OMR est le plus impactant économiquement.



Au global, les coûts sont faibles par habitant et élevés à la tonne en raison de ratios de collecte faibles (314 kg/hab tous flux confondus).

Les coûts des déchèteries sont inférieurs par habitant et supérieurs par tonne par rapport au référentiel, en raison d'un ratio de collecte faible pour le milieu considéré (146 kg/hab en milieu mixte-rural).

Les coûts des OMR sont en hausse suite à l'augmentation des coûts de traitement. Les coûts et tonnages du verre ont également augmentés. Les recettes de revente de matériaux ont chuté pour les PEHV.

Les coûts des OMR et de la collecte sélective (par habitant et par tonne) se situent dans la fourchette du référentiel national. Les coûts du verre et des déchèteries sont inférieurs à la fourchette, car les quantités sont plus faibles que la moyenne.

Il apparaît que les intérêts du tri sont nombreux. Que ce soit pour l'environnement, pour l'avenir, ou pour le budget, il y a toujours une bonne raison de trier les déchets. Les coûts aidés des recyclables, verre et déchèteries, que ce soit en € HT par habitant ou en €HT par tonne, représentent seulement près de la moitié du coût des ordures ménagères classiques. Ainsi, un déchet trié et orienté vers la bonne filière de tri, coûte moins cher, qu'un déchet mis dans les ordures ménagères.

# Bilan et synoptique des flux

Type de collecte	Quantité collectée (t)	Production (kg/hab)	Evolution tonnage 2019/2020
OMR	11 453.70	194.02	1.12%
Collecte sélective	2 703.53	45.80	-5.15%
Verre	1 797.57	30.45	9.94%
<b>Total OMA</b>	<b>15 954.80</b>	<b>270.27</b>	<b>0.90%</b>
Déchèterie (hors gravats)	9 144.00	154.90	-9.04%
Gravats	3 479.64	58.94	-9.37%
Textiles	284.42	4.82	-39.28%
<b>Total Déchets Ménagers et Assimilés (DMA)</b>	<b>28 862.86</b>	<b>488.93</b>	<b>-4.34%</b>
Cartons des professionnels	240.96	4.08	-10.07%
Déchets verts des communes	948.32	16.06	0.67%
<b>Total</b>	<b>30 052.14</b>	<b>509.07</b>	<b>-4.24%</b>

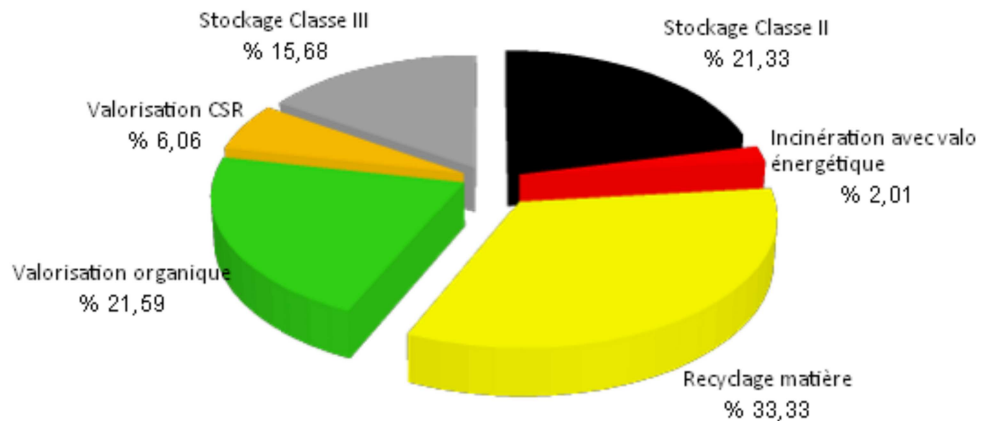
# Bilan et synoptique des flux

**Le recyclage matière** provient des matériaux recyclables, et des matériaux apportés en déchèteries (ferraille, bois, cartons, ....).

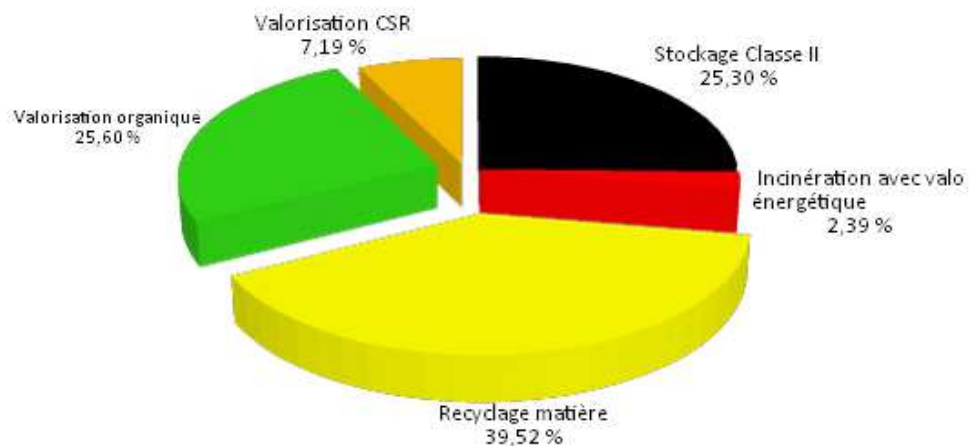
**La valorisation organique** provient des déchets verts collectés en déchèteries, et des déchets végétaux des communes.

**La valorisation énergétique** provient essentiellement de l'incinération des OMR et des déchets ménagers spécifiques des ménages.

Performance de valorisation (avec gravat)



Performance de valorisation (sans gravat)



La Communauté d'agglomération a pris en charge en 2020, **30 052 tonnes** de Déchets Ménagers et Assimilés

Le taux de valorisation matière, organique et énergétique est de **74.7%** (hors gravats).

**Déchets potentiellement compostables**

Déchets verts : 20kg/hab/an

Biodéchets issus des OM : 80kg/hab/an

Site de compostage

COLLECTE

**Collecte sélective**

- 5.15 %  
2704 T soit  
46 kg/hab/an

**SRV Vacher**

Valorisation matière : 82%  
Refus de tri effectif : 18%

**ALTRIOM**

Valorisation matière : 30%  
Valorisation énergétique ou incinération : 12%  
ISDI (inertes) : 10%  
ISDND : 48%

ISDND : Installation de Stockage de Déchet Non Dangereux  
ISDI : Installation de Stockage de Déchets Inertes

# Synoptique des flux 2020



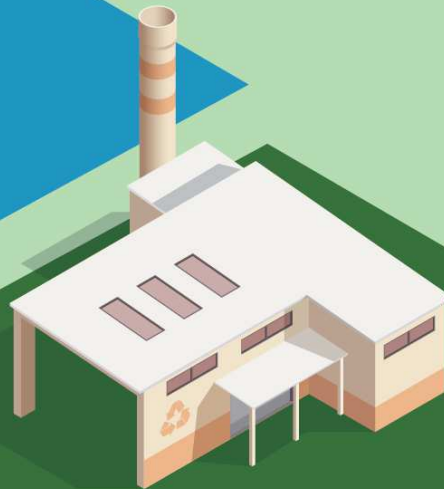
**Le Relais**

Valorisation matière : 100%

## Textile

-3,28 %

284.42 T soit  
4.82 kg/hab/an



**Verallia**

Valorisation matière : 100%



## Verre

+ 9,94 %

1 797.57 T soit  
30.45 kg/hab/an

## Ordures ménagères

+ 1,12 %

11454 T soit  
194 kg/hab/an



**109 531**  
**entrées**  
**-20%**

## Apports en déchèterie (avec gravat)

-9.1%%

12 624 T soit  
214 kg/hab/an



**Déchèterie / Recyclerie**

Valorisation matière : 26%

Valorisation organique : 24%

Valorisation énergétique : 0,3%

Eco organismes : 13%

Réemploi : 1%

ISDI : 28%

ISDND : 8%